

Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région

L'équipe du ROCER a le plaisir de faire paraître la seconde lettre d'informations du réseau, avec le retard propre aux conséquences du confinement sur nos activités.

Pour autant, les chantiers avancent bien depuis le séminaire du 14 janvier dernier, malgré les conditions particulières du 1er semestre.

Ce réseau n'existe que par la volonté de ses membres, dont le nombre et la diversité (collectivités, SCOT, agences d'urbanisme, associations, agents de la Région et de l'État...) garantissent une vraie qualité d'échanges et de production.

Vous trouverez dans cette publication un point d'actualité des travaux menés dans les différents groupes de travail et par l'IGN dans le cadre de l'élaboration du Mode d'Occupation du Sol (MOS) régional.

Les pages centrales sont consacrées à un zoom spécifique sur le SRADDET, suite à son adoption puis son approbation le 16 septembre 2020, et en particulier l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Cette année est particulièrement stimulante dans la mesure où l'élaboration du MOS régional entre dans une phase de coproduction nécessitant la participation du plus grand nombre afin de garantir la qualité et la fiabilité du produit final.

Séminaire du 14 janvier, nouvelle convention et actualités des groupes

Le 14 janvier dernier était organisé pour la seconde fois le séminaire du réseau qui accueillait de nombreux nouveaux participants.

Cette rencontre avait pour objectif de faire le bilan des 3 années écoulées et de construire ensemble le programme de travail à venir, qui sera formalisé dans la convention actualisée du ROCER (Région-DREAL-DRAAF) pour la période 2020-2023.

Voici les orientations qui ressortent des échanges collectifs :

- **Groupe de travail ZAE** : le travail réalisé pendant 3 ans a permis l'élaboration d'un standard de données et d'un guide méthodologique pour aider les EPCI à produire leurs données de sites économiques. L'Agence Economique Régionale (AER BFC) est chargée de promouvoir l'usage de ce standard de données et propose un accompagnement et des formations. Les participants ont insisté sur l'importance de regrouper au sein du groupe ZAE des compétences économiques, d'aménagement et d'ingénierie – sou-

vent dissociées dans les différentes structures – pour exploiter au mieux les possibilités du géostandard régional.

- **Groupe de travail sur les Demandes de Valeurs Foncières (DVF)** : ce GT est marqué jusqu'à présent par une composition réduite et très technique, en raison de la complexité de la donnée. Le 14 janvier dernier, les participants ont massivement souhaité

que ce GT vulgarise le sujet au plus grand nombre (techniciens et élus) car il présente des potentialités très larges (observation de l'attractivité de certaines zones, évaluation des politiques d'aménagement menées, aide à la redynamisation de centres villes ...). Les prochaines réunions du groupe devraient donc rapidement s'orienter vers une application opérationnelle de cet outil.



• **Groupe de travail Occupation du Sol (OCSOL)** : ce groupe « historique » du réseau a conduit l'IGN à élaborer le MOS régional. Lors de ce séminaire, de nombreuses contributions ont plaidé pour la fabrication de définitions et indicateurs communs, en parallèle de la construction de l'outil,

pour en faciliter l'usage. Afin d'optimiser la capacité d'appropriation de l'OCSOL GE BFC, Idéo BFC a organisé dès le mois de septembre, conjointement avec l'IGN, une première séance de formation auprès des techniciens intéressés.

• Enfin, suite aux propositions des participants, il a été proposé de créer un GT dédié au « **Zéro Artificialisation Nette** » (ZAN) (voir encart en page 3).

Focus sur l'objectif de zéro artificialisation nette



Le SRADDET a été adopté lors de l'assemblée plénière régionale du 26 juin 2020 et a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2020.

Le principe d'économie des ressources, finalité du réseau d'observation de la consommation des espaces en région (ROCER) s'inscrit au cœur de la stratégie du SRADDET.

Cette publication fait le point sur l'objectif de zéro artificialisation nette proposé par le SRADDET.

● Zéro artificialisation nette, de quoi s'agit-il ?

Un cadre réglementaire national

L'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) constitue un objectif gouvernemental de long terme fixé par le **Plan de biodiversité de juillet 2018**. Réaffirmé par l'**instruction du gouvernement de juillet 2019** cet objectif figure également dans l'objectif 3 de la **convention citoyenne pour le climat** « lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et villages ».

Le SRADDET s'attache ainsi à proposer un cadre de mise en œuvre opérationnelle.

Définition artificialisation nette

Glossaire du SRADDET : « artificialisation non compensée par une renaturation de terrains aujourd'hui artificialisés ». Concrètement, cela signifie qu'il faut éviter au maximum les nouvelles consommations d'ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers), les réduire et prévoir de compenser celles que les extensions de l'urbanisation vont néanmoins continuer à générer.

Pour aller plus loin : des travaux sont en cours au niveau national afin d'apporter une définition de la notion d'artificialisation et de caler l'outil de mesure en conséquence (observatoire national de l'artificialisation en cours de construction). Cette définition alimentera le projet de loi faisant suite aux propositions de la convention citoyenne sur le climat.

● Que dit le SRADDET ?

La réduction de la consommation d'espaces est l'objet central de la règle 4.

Deux objectifs chiffrés :

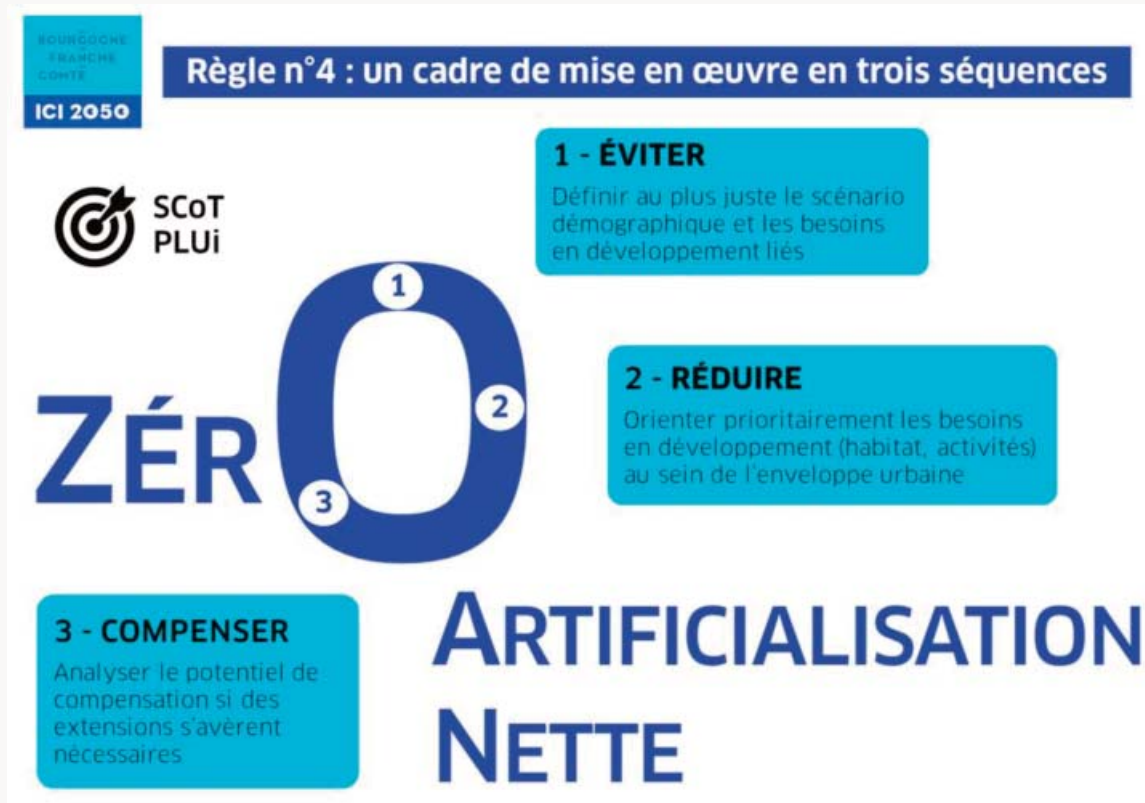
La mise en œuvre de la règle 4 passe en premier lieu par l'intégration dans les documents de planification de deux objectifs chiffrés :

- 50% à horizon 2035 ;
- 0 artificialisation nette à horizon 2050.

Comment les objectifs chiffrés seront-ils justifiés ? Au regard de l'analyse de la consommation d'ENAF des 10 années précédant l'arrêt du document de planification.

Un cadre de mise en œuvre en 3 séquences

Le cadre de mise en œuvre de la règle est inspiré par la séquence éviter/réduire/compenser habituellement utilisée en écologie.



Séquence 1 : EVITER

L'évitement passe par une définition au plus juste des besoins en développement dans les documents de planification. Cette première séquence concerne la phase de définition du projet démographique et des besoins en développement (habitat et activités) qui lui sont liés.

Séquence 2 : REDUIRE

La réduction suppose de travailler en priorité sur le potentiel foncier disponible ou mutable : potentiels de modernisation et de mutation du parc bâti ancien et potentiels de construction en dents creuses.

Séquence 3 : COMPENSER

La troisième séquence interviendra en dernier lieu et seulement si des extensions s'avèrent nécessaires. Elle consiste en une identification des espaces qui pourraient être rendus perméables ou faire l'objet d'une renaturation. Sans entrer dans la définition d'objectifs opérationnels, il est toutefois attendu une qualification des secteurs identifiés et de leur pertinence.

● ROCER : création d'un nouveau groupe de travail ZAN

Lors du COTECH ROCER du 15 juin 2020 a été prise la décision de créer un nouveau groupe de travail consacré à la thématique de zéro artificialisation nette.

La 1ère réunion de ce GT a eu lieu le 28/08 et a permis de dégager les objectifs et pistes de travail du groupe, à savoir :

- Contribuer à la bonne compréhension / interprétation des éléments du SRADDET concernant le ZAN ;
- Faire des propositions pour la bonne mise en œuvre du SRADDET (objectifs et règles) ;
- S'inscrire de manière utile dans un paysage en pleine ébullition sur le sujet afin de diffuser les éléments du national et capitaliser les ressources du local.

L'actualité du chantier de production par l'IGN de la base de données d'occupation du sol en BFC

Un courrier de la Présidente de Région a été adressé aux EPCI, PETR et SCoT en mai 2020 les invitant à participer au contrôle de la production. La DREAL, la DRAAF, les DDT, Départements, Agences d'urbanisme, PNR, CCI, Agences Départementales, Syndicats d'énergie, Fédérations des chasseurs...contribuent également. Plusieurs centaines de signalements ont déjà été effectués, permettant d'assurer une meilleure qualité de la Base de Données (BDD)

Calendrier prévisionnel des prochaines phases de contrôle du 1er millésime par les acteurs locaux (au 1er sept 2020)

Côte d'Or : contrôle des zones pilotes du 3/09 au 16/09/2020

Saône et Loire : contrôle des zones pilotes du 6/10 au 23/10/2020

Haute Saône : contrôle des zones pilotes du 9/11 au 25/11/2020

Doubs : contrôle des zones pilotes du 9/11 au 25/11/2020

Territoire de Belfort : contrôle des zones pilotes du 9/11 au 25/11/2020

Nièvre : contrôle de la totalité du département du 3/09 au 22/09/2020

Jura : contrôle de la totalité du département du 22/09 au 13/10/2020

Yonne : contrôle de la totalité du département du 1/10 au 22/10/2020



Vous souhaitez participer au contrôle de l'OCSOL BFC sur votre territoire ? Demandez l'ouverture d'un compte sur la plateforme de remontée d'anomalie de l'IGN en contactant IDéO BFC (snicey@ternum-bfc.fr). Des sessions de formation en visio et des modules d'autoformation vous seront proposés.

Autres chantiers en cours avec les acteurs locaux :

- Définition d'un démonstrateur de vulgarisation de l'OCSOL BFC
- Définition des indicateurs à produire à partir de l'OCSOL BFC

Vous trouverez l'ensemble des travaux et ressources du ROCER librement accessible ici :

- GT DVF : <https://ideo.ternum-bfc.fr/groupe-projets/groupe-donnees-valeurs-foncières>
- GT OCSOL : <https://ideo.ternum-bfc.fr/groupe-projets/groupe-occupation-du-sol>
- GT ZAE : <https://ideo.ternum-bfc.fr/groupe-projets/groupe-zones-d'activités-économique>
- GT ZAN : <https://ideo.ternum-bfc.fr/groupe-projets/groupe-zero-artificialisation-nette>

En compléments, voici quelques exemples de ressources sur le sujet de l'artificialisation (le portail de l'artificialisation des sols) :

• ressources nationales :

Les enjeux de l'artificialisation des sols :

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/comite-pour-leconomie-verte-les-enjeux-lartificialisation-des-sols>

Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-pour-protéger-les-sols>

• travaux régionaux :

Alterre, Évolution de l'artificialisation des sols :

<https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/f/mediatheque/10768/fiche/>

AUDAB : cycle d'ateliers de l'agence sur le ZAN (en cours)